



## Comment faire appliquer une décision de justice ?

Par **Delphine**, le **16/02/2008** à **14:16**

Bonjour,

Suite à une action devant le juge de proximité, nous avons reçu le jugement aujourd'hui ! Le juge de proximité a condamné notre ancien propriétaire à nous rembourser notre caution de 980€, assorti des intérêts de retard aux taux légal. Le jugement précise que la partie perdante sera condamnée aux dépens.

Donc, je voudrais savoir comment faire exécuter ce jugement ?

Doit-on écrire à notre ancien proprio ? Si oui, que doit-on lui dire ? et combien de temps doit-on lui laisser dans le courrier pour nous payer ? A partir de quand, peut-on faire appel à un huissier ? Et qui en supportera les frais ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **16/02/2008** à **14:39**

Bonjour.

Vous pouvez dès maintenant faire appel à un huissier et c'est votre ancien proprio qui devra payer les frais.